

Rebâtir les institutions agricoles du Canada dans l'intérêt du public pour favoriser le caractère durable et prospère des fermes familiales : présentation de l'UNF pour les consultations prébudgétaires du gouvernement fédéral Février 2016

ÉLÉMENTS CLÉS:

- → Rebâtir les institutions agricoles en revenant (au moins) au niveau de financement antérieur et en renouvelant leur engagement envers l'intérêt public.
- → Soutenir les revenus agricoles au moyen d'institutions efficaces qui procurent aux agriculteurs un pouvoir sur le marché.
- → Recentrer les programmes et les politiques agricoles sur les principes de la souveraineté alimentaire.
- → Réinvestir dans la recherche agricole d'intérêt public, en particulier pour la sélection des plantes.
- → Corriger les dommages causés par l'abolition du guichet unique de la Commission canadienne du blé.
- → Offrir du soutien aux jeunes agriculteurs pour s'assurer qu'il y a une prochaine génération d'exploitants de fermes familiales.
- → Protéger la production alimentaire nationale à long terme.
- → Appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation agricoles liées aux changements climatiques.
- → Mettre en œuvre un régime universel d'assurance-médicaments.

L'Union nationale des fermiers (UNF) est fière de pouvoir contribuer aux consultations prébudgétaires du gouvernement. L'UNF est une organisation agricole nationale, bénévole, à adhésion directe et non partisane qui regroupe des milliers de fermes familiales de partout au Canada; ces fermes produisent une variété de denrées agricoles, incluant des grains, du bétail, des fruits et des légumes. L'UNF a été mise sur pied en 1969, mais ses racines remontent à plus d'un siècle. L'UNF travaille en vue de favoriser l'élaboration de politiques économiques et sociales qui permettront de maintenir les petites et moyennes fermes familiales en tant que principaux producteurs de denrées alimentaires au Canada.

L'UNF croit que l'agriculture devrait être durable sur le plan économique, social et environnemental, et elle estime que la production alimentaire devrait permettre d'obtenir des aliments sains pour les gens, des sols agricoles enrichis, de plus beaux paysages, des emplois à l'extérieur du secteur agricole, des communautés rurales prospères et des écosystèmes naturels diversifiés. L'UNF joue un rôle de chef de file en présentant clairement les intérêts des fermes familiales du Canada, en analysant la crise du revenu agricole et en proposant des solutions abordables, équilibrées et novatrices qui bénéficient à tous les citoyens. Les positions de principe de l'UNF sont élaborées en suivant un processus démocratique au moyen de débats et de votes sur les résolutions à l'occasion de conventions régionales et nationales, comme le prévoit notre constitution.

Nécessité d'apporter de véritables changements

Sous le précédent gouvernement, les institutions agricoles visant à appuyer les agriculteurs ont perdu du financement et leur mandat a été revu pour offrir aux sociétés agro-industrielles plus de pouvoirs afin de

retirer plus de richesses des agriculteurs et des communautés rurales. La perte d'investissement public pour des initiatives d'intérêt public se fait particulièrement sentir dans les régions rurales. Le déclin de l'infrastructure sociale et physique amplifie les difficultés éprouvées par les fermes familiales, et celles-ci sont confrontées à des risques financiers accrus, tandis que le tissu social des communautés est en train de s'affaiblir.

Le Canada a besoin de nouvelles politiques agricoles – et de financement pour appuyer ces politiques – pour s'assurer que les agriculteurs continuent de travailler sur leurs terres, pour inciter de nouveaux et de jeunes agriculteurs à travailler dans le secteur agricole, pour réinvestir dans la recherche publique et pour rebâtir des institutions agricoles gérées par des agriculteurs. Autrement, nous continuerons d'assister au déclin du nombre de fermes, au vieillissement des agriculteurs, au passage vers une agriculture industrielle, à une augmentation de l'endettement, à la dépopulation rurale et à une stagnation des revenus agricoles nets.

La prochaine génération d'agriculteurs peine à s'établir.

Les jeunes agriculteurs qui se lancent dans la production à grande échelle sont soumis à un fardeau financier qui dépasse largement celui imposé par les prêts étudiants sur les jeunes urbains. Nombre de jeunes agriculteurs sont incapables d'acheter des terres en raison de la concurrence des compagnies d'investissement qui assemblent de grandes exploitations aux fins de spéculation. De fait, les agriculteurs qui louent des terres ont moins d'autonomie et de sécurité d'occupation que s'ils étaient les propriétaires des terres.

D'autres jeunes voulant exploiter une ferme évitent l'endettement massif en adoptant d'autres méthodes d'occupation des terres, des approches de vente directe ainsi que des méthodes de production qui utilisent peu d'intrants et nécessitent beaucoup de main-d'œuvre. Bien qu'ils soient appuyés par les consommateurs et par des groupes conscients de l'importance de la nourriture, leurs méthodes et aspirations doivent être davantage appuyées par les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.

L'un des gestes les plus dommageables posés par le précédent gouvernement a été l'abolition du guichet unique de la Commission canadienne du blé (CCB). Les directeurs de la CCB qui étaient élus par des agriculteurs ont été limogés, et les autres directeurs ont eu comme consigne de privatiser l'organisme d'ici 2017. En raison de cette décision, l'économie canadienne a jusqu'à maintenant été privée de plus de 8 milliards de dollars. Cette perte a de nombreuses répercussions, incluant une diminution de l'emploi, une réduction de l'investissement de capitaux agricoles, une perte d'emplois connexes dans le secteur des services ainsi qu'une réduction des revenus et des recettes fiscales.

Le guichet unique de la CCB n'était pas une entreprise céréalière – c'était plutôt l'agent des agriculteurs des Prairies qui était habilité à commercialiser la totalité du blé et de l'orge des Prairies aux fins d'exportation ou de consommation humaine au pays. Tous les produits de la vente, déduction faite de tous les coûts d'exploitation, étaient redistribués aux agriculteurs sous forme de paiement final annuel, car la législation de la CCB lui interdisait de retenir des bénéfices. Les droits de propriété des producteurs céréaliers de l'Ouest sur les grains s'étendaient jusqu'au consommateur en tant qu'utilisateur final. Cela signifiait que la totalité de la plus-value dans la chaîne de valeur – de la mise au point des graines par les sélectionneurs de végétaux jusqu'à l'assemblage et au transport efficaces conformément aux spécifications des consommateurs – était retournée aux agriculteurs à chaque campagne agricole.

Aujourd'hui, le droit de propriété des agriculteurs sur leurs récoltes prend fin le jour où celles-ci sont achetées par une entreprise céréalière privée. Ce sont les entreprises céréalières et non les agriculteurs qui profitent de la plus-value de la chaîne de valeur. Les profits des entreprises céréalières multinationales qui découlent de leurs activités canadiennes ont connu une hausse spectaculaire. À l'inverse, <u>l'économie des Prairies perd chaque année des milliards de dollars</u> en raison des prix inférieurs payés aux agriculteurs pour les céréales et des pertes découlant des problèmes logistiques associés au système de transport.

En 2015, les actifs résiduels de la CCB ont été <u>remis</u> à un partenariat (G3) composé d'une entreprise céréalière multinationale, Bunge, et d'un fonds d'investissement agricole saoudien, SALIC. On ne sait toutefois pas combien de fonds publics ont été investis par le précédent gouvernement fédéral avant la remise des actifs de l'ancienne CCB au groupe G3. L'UNF a demandé une vérification publique des finances de la CCB jusqu'à sa privatisation.

La Loi sur la croissance du secteur agricole est entrée en vigueur en 2015. Elle a fait passer la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada sous l'égide de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) de 1991. Cette loi augmente les droits de propriété des entreprises céréalières associés à de nouvelles variétés de semences, et elle leur donne plus de pouvoirs en vue de percevoir des redevances, ainsi que des droits exclusifs en ce qui a trait à l'importation et à l'exportation de nouvelles variétés de semences, entre autres. Cela augmente donc les coûts des semences pour les agriculteurs, transférant ainsi encore plus d'argent à l'extérieur des collectivités rurales.

En plus d'accorder aux entreprises davantage de pouvoirs en lien avec les semences, le précédent gouvernement a fermé des institutions publiques pour la sélection des plantes, ou il en a réduit le financement. De plus, le précédent gouvernement a fermé le Centre de recherche sur les céréales de Winnipeg et arrêté la mise au point de variétés commerciales. Des lignées prometteuses de matériel génétique ont plutôt été vendues à des entreprises privées du secteur des semences, permettant ainsi à ces entreprises d'avoir les droits d'obtentions végétales pour les variétés ainsi créées.

Des centaines de scientifiques œuvrant partout au Canada dans le domaine de la recherche agricole d'intérêt public ont été licenciés durant le mandat de l'ancien gouvernement. Des postes, des laboratoires et des bibliothèques de recherche ont été fermés ou ont vu leur financement réduit. Il est difficile de mesurer toutes les connaissances et les capacités collectives pour la recherche au Canada qui ont été perdues en raison de ce désinvestissement. Dans plusieurs cas, les emplois abolis étaient situés en régions rurales, ce qui a poussé des familles et les salaires associés à quitter ces collectivités. Enfin, le financement restant pour la recherche publique a été lié aux résultats commerciaux et au parrainage commercial, ce qui a entraîné l'exploitation des installations et de l'expertise publiques à des fins privées.

En octobre 2015, les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont été achevées, et le texte de l'accord a été publié un mois plus tard. S'il est ratifié, il nuira au système de gestion de l'offre du Canada en permettant l'accès libre de droits aux marchés canadiens du lait, du poulet, de la dinde et des œufs. Nos agriculteurs verront leurs marchés rétrécir, tandis que les importateurs étrangers bénéficieront de la croissance.

Si l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) est ratifié, il affaiblira encore notre système de production laitière. L'AECG permettrait à l'UE d'avoir accès à une portion importante de notre marché du fromage à haute valeur ajoutée, diminuant ainsi la quantité totale de lait produit par les fermes canadiennes ainsi que les avantages économiques associés à la transformation et à la vente de fromages de spécialité produits au Canada. La gestion de l'offre est une institution importante qui a été élaborée au Canada; elle permet aux agriculteurs d'avoir un pouvoir sur le

marché, elle assure l'approvisionnement de produits sûrs pour les consommateurs et elle fonctionne sans soutien financier de la part du gouvernement.

Recommandations budgétaires

Le budget 2016 devrait mettre la table pour le cadre « Cultivons l'avenir 3 » (CA3). Nous recommandons la mise en place d'un véritable changement par rapport à la précédente politique, notamment en harmonisant la vision de l'agriculture avec les principes de la souveraineté alimentaire et en appuyant les efforts du secteur de l'agriculture en vue de nous adapter et de faire face aux changements climatiques.

Le budget du gouvernement fédéral devrait appuyer la prochaine génération d'exploitants de fermes familiales en mettant en place un régime universel d'assurance-médicaments.

Dans l'intérêt du public, le budget 2016 devrait rediriger tout le financement destiné à la recherche agricole vers la recherche réalisée par des tiers publics et indépendants, et il devrait rétablir le financement accordé aux institutions publiques de recherche agricole afin de leur permettre de se rétablir et de rebâtir leur capacité avec une nouvelle génération de scientifiques.

Du financement devrait être accordé aux institutions publiques pour la sélection des plantes en vue de mettre au point des variétés adaptées aux climats régionaux canadiens, permettant ainsi aux agriculteurs canadiens de faire face aux changements climatiques et d'obtenir de bons résultats dans le cadre de pratiques de production biologique, écologique et utilisant peu d'intrants. Le budget devrait appuyer les initiatives participatives de sélection des plantes, et il devrait permettre la mise en marché de nouvelles variétés sans paiement de redevances.

Le budget devrait aussi financer la recherche et l'évaluation portant sur les insecticides néonicotinoïdes, incluant des essais menés au champ pour évaluer les rendements, la surveillance de la qualité du sol et de la contamination de l'eau de surface, ainsi que les répercussions sur les populations de pollinisateurs. Du financement devrait aussi être accordé aux fins d'évaluation et de mise en œuvre de pratiques agricoles visant à améliorer la biodiversité et de programmes de lutte antiparasitaire intégrée visant à aider les agriculteurs ainsi que les écosystèmes naturels et agricoles.

Le budget 2016 devrait prendre des mesures concrètes pour corriger les dommages causés par l'abolition du guichet unique de la Commission canadienne du blé. Un mécanisme doit être mis en place et financé en vue de réguler le système de production céréalière pour veiller à ce que tous les agriculteurs aient une possibilité égale d'expédier leurs céréales et de contrecarrer le pouvoir des grandes entreprises céréalières, et pour accorder la priorité en termes d'expédition aux petites entreprises céréalières, aux wagons de producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local. Nous demandons que le prochain budget mette en place un mécanisme pour établir des sites de chargement additionnels pour les wagons des producteurs, lorsque de tels sites sont demandés par les agriculteurs, et veille à ce que l'Office des transports du Canada ait accès au financement et aux ressources nécessaires pour faire respecter les obligations statutaires de transporteur public des compagnies canadiennes de chemins de fer en application de la *Loi sur les transports au Canada*.

L'UNF recommande que le prochain budget offre du soutien aux nouveaux et aux jeunes agriculteurs en abaissant le plafond des programmes de soutien gouvernementaux, en offrant des programmes de financement efficaces et abordables aux nouveaux agriculteurs, y compris des microprêts et de petites subventions, en offrant du financement pour les programmes d'apprentissage et de formation agricoles et en appliquant des sanctions fiscales en vue d'interdire effectivement les terres détenues par des investisseurs étrangers et des propriétaires absents.

La gestion de l'offre procure aux agriculteurs canadiens un revenu stable fondé sur le coût de production. Par conséquent, le gouvernement devrait rejeter les clauses de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et de l'Union européenne et du Partenariat transpacifique qui permettent aux importations d'avoir accès à des parts de marché des productions sous gestion de l'offre. De plus, le gouvernement devrait supprimer les échappatoires afin d'arrêter le dumping des produits de protéines laitières sur le marché canadien.

Le fait de mettre l'accent sur la mondialisation et sur les échanges commerciaux signifie qu'une plus grande partie des aliments consommés chaque jour par les Canadiens est issue d'importations; or, ces aliments sont assujettis aux fluctuations du taux de change, aux événements politiques extérieurs et aux problèmes liés au transport. Aujourd'hui, nous assistons à une augmentation du prix des denrées alimentaires parce que les épiciers doivent acheter des produits importés en utilisant des dollars US. Les agriculteurs, les travailleurs agricoles, les entreprises de transformation des aliments et les consommateurs du Canada bénéficieraient tous d'un réinvestissement sur le plan de la capacité de production et de transformation des fruits, des légumes et du bétail canadiens, et ce, dans l'ensemble du pays. L'UNF aimerait que le prochain budget comprenne des mesures visant à assurer le marché de la production alimentaire nationale à long terme.

Ce budget devrait remettre en place le Programme des prisons agricoles. En plus de permettre la réhabilitation efficace des prisonniers, les prisons agricoles ont permis de produire des denrées alimentaires saines et d'offrir une infrastructure agricole utile qui était également utilisée par les collectivités environnantes.

Le budget 2016 peut permettre à l'agriculture canadienne de contribuer à la réussite future de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le budget du gouvernement fédéral devrait prévoir du financement et du soutien pour les agriculteurs afin qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques; de plus, du financement devrait aussi être prévu pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre par l'entremise de technologies et de pratiques respectant le climat.

Le budget devrait rétablir le financement fédéral du programme de pâturages communautaires de propriété publique qui avait été mis en place à l'origine sous l'égide de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP). Il faudrait aussi rétablir le financement accordé au Programme des brise-vent des Prairies et aux pépinières qui ont offert gratuitement des semis aux agriculteurs dans l'ensemble des Prairies. Le budget 2016 devrait aussi favoriser l'adoption de mesures d'atténuation des changements climatiques, comme une meilleure rotation des cultures et une augmentation des cultures de couverture afin de diminuer le recours à des intrants basés sur les combustibles fossiles, comme des engrais et des herbicides, ainsi que la mise en place d'andains pour freiner l'érosion des sols tout en absorbant le carbone atmosphérique. Les programmes qui aident les agriculteurs à augmenter la diversité de leurs récoltes aideront aussi les agriculteurs à faire face aux risques financiers qui peuvent être associés à des conditions météorologiques imprévisibles en raison des changements climatiques.

Respectueusement présenté par l'Union nationale des fermiers Février 2016